

BIS REPETITA

Alarme au PREJ d'Aix : Quand la Négligence Menace la Sécurité des Agents"

MARSEILLE LE 23 MAI 2024

Nous sommes à nouveau confrontés à une situation alarmante au sein de notre administration, en particulier à Aix-en-Provence. L'insouciance et le manque de responsabilité de l'ARPEJ et des officiers du PREJ soulèvent des questions sérieuses sur la sécurité de nos agents et la gestion des détenus.

Malgré de nombreux avertissements clairs concernant le profil dangereux des détenus présentés actuellement pour un procès médiatisé et à haut risque, l'officier du PREJ a décidé qu'une escorte composée de seulement cinq agents dans un MASTER avec trois détenus de niveau Escorte 3 et de deux agents dans un RIFTER, sans la présence d'un gradé et sans certitude de renfort des FSI, était suffisante pour leur accompagnement à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, minimisant ainsi les risques potentiels. Cette décision, appuyée par l'ARPEJ, démontre une nouvelle fois une négligence flagrante envers la sécurité des agents, et ce malgré le récent drame ayant coûté la vie à deux de nos collègues et gravement blessé trois autres.

Il est à noter qu'un équipage du PREJ d'Aix-en-Provence devait recevoir un renfort des EJ de Marseille, suite au droit de retrait de certains agents. Cependant, en raison d'une mauvaise communication entre les deux services, l'équipage a été contraint de se rendre le mardi 21 mai 2024 à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence avec seulement cinq agents et trois détenus de niveau Escorte 3 dans un MASTER, escortés par les FSI, tandis que les deux agents des EJ de Marseille les attendaient au tribunal.

L'ensemble du dispositif de ce procès hors norme, devant durer plusieurs semaines, comprend 15 agents pour 8 détenus de niveau Escorte 3. Où est la sécurité ?

Cette situation met à nouveau en lumière le manque de préoccupation pour la sécurité des agents en charge des détenus. L'ARPEJ se contente-t-elle de réguler sans évaluer les risques réels ? Cet incident n'est pas isolé. La CGT alerte constamment sur les insuffisances dans la gestion des détentions, où la sécurité est souvent compromise. Ces pratiques ont déjà été dénoncées par la CGT dans un tract du 24 janvier 2024, mais elles persistent.

Il est impératif de reconsidérer les protocoles de sécurité et de s'assurer que tous les moyens nécessaires sont mis en place pour la protection des agents et la gestion adéquate des détenus.

"Nous rappelons que la sécurité des agents n'est pas une option, mais une obligation. Ignorer cette responsabilité, c'est jouer avec le feu."

Le bureau Régional PACA CORSE